

**Lettre ouverte à M. Fillon adoptée par les EVS – AVS –AED
en CAE ou CAV réunis le 10 juin 2009 avec la FNEC FP –FO 13**

Monsieur le premier Ministre,

Nous sommes EVS, AVS ou AED employés en CAE ou CAV dans des établissements scolaires des Bouches du Rhône. Notre contrat prend fin le 30 juin. Le 1^{er} juillet nous serons donc au chômage !

Nous nous sommes adressés, pour demander le réemploi sur nos postes, à l'Inspecteur d'Académie, au Ministre de l'Education Nationale, au préfet, avec 3665 signatures des pétitions unitaires collectées dans le département et 65 motions de conseils des maîtres qui soutiennent autant d'EVS-AVS menacés de perte d'emploi, lors du rassemblement et de la délégation à la préfecture à Marseille le 27 mai et de la délégation au ministère de l'Education Nationale (à qui vous aviez délégué ce dossier) le même jour à Paris.

Et à ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse à notre demande de réemploi.

Depuis trois ans, nous nous sommes investis dans notre travail pour un salaire à peine suffisant (800 euros) pour nourrir nos enfants et nous loger. Nous sommes attachés à notre emploi, nous nous sommes formés pendant 3 ans. Nous sommes très utiles pour les directeurs et les enseignants, nos tâches sont multiples : assistance administrative, aide à l'utilisation des nouvelles technologies, appui pour la gestion des bibliothèques, aide à l'encadrement des sorties, aide à l'accueil, aide à l'encadrement, aide à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives, aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés.

Les élèves et les parents nous connaissent et nous apprécient. Pourquoi n'aurions nous pas le droit de garder notre emploi ? Nous voulons travailler avoir une véritable insertion professionnelle, nous ne voulons pas de l'assistantat, du RMI. Pour nous le mot Avenir de nos contrats signifiait obtenir un emploi stable avec un salaire décent à la fin de nos trois ans et non un retour à la case départ du chômage pour laisser la place à d'autres précaires qui à leur tour seront « virés » au bout de trois ans.

Nous n'avons pas eu droit à une formation qualifiante ou diplômante débouchant sur un emploi.

Il est totalement injuste que l'Etat nous « jette » au bout de deux ou trois ans sans aucune perspective d'emploi stable. En effet, votre gouvernement annonce la destruction de plus de 600.000 emplois dans le privé et vous avez pris la décision de ne pas renouveler un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite provoquant ainsi une diminution importante du nombre de postes aux concours alors que des centaines de milliers de jeunes entrent sur le marché du travail.

Nous voulons vous informer de la détresse dans laquelle nous plongerait notre mise au chômage si elle n'était pas annulée en vous livrant ces témoignages individuels qui reflètent notre situation générale.

« Mon contrat arrivera à son terme le 30 juin 2009. Dès le début de celui-ci, en octobre 2006, mon mari est tombé gravement malade et est décédé en avril 2007. Je me suis alors beaucoup investie dans mon activité professionnelle afin de faire face à cette dure épreuve car je suis devenue soutien de famille avec deux enfants alors âgés de 4 ans. A ce jour, mes fils et moi-même commençons à peine à nous reconstruire. En ce sens, un renouvellement de contrat me semble vital afin d'assumer mes charges financières et d'envisager un projet professionnel... »

« Je suis employée en tant que EVS dans le cadre d'un contrat avenir (cav) depuis le 26 septembre 2006 qui se finira le 30 juin prochain. Les termes du contrat promettaient une

formation pour une réinsertion sur le marché du travail privé hors cette clause n'a pas été honorée, ce qui reste somme toute un problème juridique.

Le deuxième problème, encore plus dramatique, c'est qu'après 3 ans de bons et loyaux services au dire de tous, dans les services de l'Education Nationale et un investissement de tous les instants auprès de nos écoles, au service de la population et des prochaines générations, on nous remercie gentiment en nous disant que les postes sont maintenus et que d'autres personnes viendront à notre place et bénéficieront d'autres contrats aussi précaires. C'est un serpent qui se mord la queue...

En ces temps de crise, comment peut-on faire une chose pareille ? »

« Je suis en contrat CAE depuis 18 mois et il y a quelques semaines, on m'annonçait qu'on mettait fin à mon contrat à la fin de cette année scolaire. Grâce au soutien de notre syndicat, nous avons réussi à obtenir la prolongation de droit de mon contrat jusqu'à 24 mois. J'ai eu cette « chance » mais je soutiens tous mes collègues dans leur demande de conserver leur poste au sein des établissements scolaires. Dans 6 mois, le problème se reposera pour moi. Les gens qui font ces contrats devraient réfléchir pour permettre à tous d'avoir un emploi stable et pas d'en éliminer certains parce qu'ils ont 6 mois de plus ou de moins... »

« Je suis en contrat CAV depuis octobre 2006. Quand je l'ai signé, j'avais 49 ans et quelques mois. J'ai reçu dernièrement une lettre de mon lycée employeur qui stipulait la fin de mon contrat pour le 30 juin 2009. J'ai ensuite appris que des collègues avaient la possibilité d'être prolongés jusqu'à 60 mois car ils avaient signé leur contrat à 50 ans révolus. Vous rendez-vous compte, je n'ai pas pu renouveler mon contrat parce que j'avais signé le mien à 49 ans et 11 mois ! Pour une poignée de jours, je vais perdre mon emploi et mon équilibre de vie ! Quelle injustice !

Ce qui est possible pour ces quelques collègues doit l'être pour l'ensemble des EVS-AVS-AED en contrat précaire. Je veux travailler, je veux rester à mon poste, je veux participer à l'économie de mon pays et non être victime de la crise actuelle ... »

Nous espérons que ces témoignages qui résument un peu notre situation à tous vous auront fait comprendre l'urgence de la situation et la nécessité de décider de notre réemploi immédiat.

Nous avons entendu que vous faisiez le maximum pour lutter contre la crise économique et que vous dénonciez les entreprises qui licencient abusivement. Là, il ne s'agit pas de « patrons voyous » il s'agit de l'Etat Français qui refuse de nous réemployer.

Voilà pourquoi Monsieur le Premier Ministre nous nous adressons à vous et nous nous associons aux délégations qui vous ont demandé d'être reçues le mercredi 24 juin à 14H30 à Matignon afin que vous nous apportiez une réponse.

Veillez agréer Monsieur le Premier Ministre l'Expression de notre haute considération.

L'assemblée des EVS-AVS-AED des Bouches du Rhône